*Ministère des Finances* 2007-05037/

# Communiqué

Diffusion immédiate

Ottawa, le 26 octobre 2006
2006-059

## Le nouveau gouvernement du Canada reçoit le rapport sur le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants

L'honorable Jim Flaherty, ministre des Finances, a reçu aujourd'hui le rapport produit par un groupe d'experts sur la santé et la condition physique qui recommande quels programmes d'activité physique devraient être admissibles au crédit d'impôt pour la condition physique des enfants proposé dans le budget de 2006.

« Le nouveau gouvernement du Canada apprécie les efforts qu'a déployés le groupe d'experts », a déclaré le ministre Flaherty. « Pour un salaire de 1 $ chacun, les membres du groupe ont consacré la plus grande partie de l'été et du début de l'automne à rencontrer des Canadiennes et des Canadiens et des organismes intéressés par le sujet, en vue d'aider à définir les conditions d'admissibilité à ce crédit. Je suis impatient d'examiner leurs recommandations et, au nom de tous les Canadiens, je les remercie du travail qu'ils ont accompli avec dévouement. »

Le groupe d'experts était composé de :

- la D^re^ Khristinn Kellie Leitch, qui dirige le département de chirurgie pédiatrique du Children's Hospital of Western Ontario/Schulich School of Medicine and Dentistry (présidente);
- M. Michael Weil, président-directeur général de YMCA Canada;
- M. David Bassett, conseiller principal en placements chez Scotia McLeod et coprésident de Sports Break, un organisme qui fait la promotion d'un crédit d'impôt pour la participation des jeunes à des activités sportives organisées.

Le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants institué par le nouveau gouvernement du Canada vise à encourager la pratique régulière d'exercices physiques, une croissance équilibrée et l'adoption de modes de vie sains chez les enfants. Il devrait entrer en vigueur le 1^er^ janvier 2007 et il s'appliquera aux frais payés pour les enfants de moins de 16 ans inscrits à un programme d'activité physique admissible.

« Le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants encouragera plus d'enfants à pratiquer des activités physiques et aidera les parents à assumer les coûts des sports organisés et des programmes d'activité physique », a déclaré l'honorable Michael Chong, ministre des Sports.

On peut consulter le rapport à l'adresse www.fin.gc.ca/activty/pubs/ctc_f.html.

Pour plus de renseignements, les médias peuvent communiquer avec :


Eric Richer
Attaché de presse
Cabinet du ministre des Finances
613-996-7861

David Gamble
Relations avec les médias
Ministère des Finances
613-996-8080


**www.fin.gc.ca**

*Si vous désirez recevoir un courriel vous avisant automatiquement à chaque émission d'un communiqué de presse, veuillez visiter le site Web du ministère des Finances à l'adresse suivante : www.fin.gc.ca/scripts/register_f.asp.*